

# Projets collectifs

## Objectifs

Réaliser au moins l'un des objectifs stratégiques suivants :

- Promouvoir la mise en œuvre d'approches globales de planification et de gestion de l'infrastructure publique, ainsi que des principes de planification communautaire durable;
- Encourager une culture d'utilisation de la gestion intégrée du cycle de vie des actifs dans le processus décisionnel;
- Promouvoir l'intégration de la gestion de la demande à la planification et à la gestion de l'infrastructure publique;
- Encourager la diffusion des résultats de projets à d'autres municipalités;
- Soutenir la réalisation d'études collaboratives de faisabilité et de planification sur les projets et les enjeux d'infrastructure publique.

## Sous-catégories

- Approches de gestion des actifs :
  - connaissance de l'infrastructure (p. ex., inventaire et emplacement, valeur comptable, état, durée de vie résiduelle prévue);
  - détermination et réduction du coût du cycle de vie de l'infrastructure détenue, louée ou opérée (p. ex., entretien, réparation, modernisation durant la durée de vie);
  - amélioration de la compréhension collective quant à l'état et au rendement de l'infrastructure du Canada.
- Approches et stratégies de gestion de la demande :
  - évaluation et mise en œuvre de stratégies et d'approches de gestion de la demande en vue de répondre aux besoins des municipalités ou des groupes de municipalités, notamment :
    - des analyses comparatives;
    - la définition des tendances et l'élaboration de mesures correctives;
    - des mesures d'incitation (p. ex., frais d'utilisation, règlements, achat ou participation publics);
    - la méthode du moindre coût ou des analyses d'optimisation;
    - des solutions de rechange à de nouveaux investissements dans les immobilisations;
  - évaluation de la capacité et mécanismes de défense contre le surdéveloppement en ce qui a trait à la gestion, à l'exploitation et à la fonctionnalité de l'infrastructure existante ou future;

- définition des activités d'entretien minimales (en tenant compte de la santé et de la sécurité, de la fonctionnalité, de l'évaluation des risques, des moyens financiers et des attentes sociales) sur lesquelles pourront s'appuyer la planification et le processus décisionnel.
- Formation :
  - formation visant à garantir que les connaissances acquises et les outils créés seront maintenus à long terme par le requérant;
  - formation à divers groupes (personnel technique, personnel administratif ou représentants élus) sur les procédés de gestion des actifs, leurs avantages, les outils, etc.
- Études de faisabilité :
  - études qui examinent les enjeux d'infrastructure ainsi que divers aspects des mécanismes de diligence raisonnable de projets d'infrastructure précis qui, au moment de l'étude, n'avaient pas été sérieusement considérés pour un financement en vertu du FCC.
- Plans d'infrastructure :
  - plans provinciaux d'infrastructure à long terme qui s'appuient sur les connaissances actuelles quant aux besoins ou aux actifs en matière d'infrastructure en vue de cerner les priorités et d'orienter les investissements du FCC.

## Résultats du projet

Le projet doit entraîner au moins l'un des résultats suivants :

- Améliorer la capacité des autres ordres de gouvernement à mettre en place des plans de gestion du cycle de vie de l'infrastructure modernes et novateurs.
- Évaluer l'état et le rendement de l'infrastructure existante.
- Soutenir des études de faisabilité et de planification collaboratives sur l'infrastructure publique.